

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2011

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 15 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, Mme GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme BORDIER

Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2011

Il est approuvé avec l'observation suivante de la part de Madame GAROT, secrétaire de la séance du 2 septembre :

« Concernant la décision modificative n° 3 du budget de la commune, les chiffres relatifs au programme de signalétique 2011 n'ont pas été cités par le maire, malgré le vote à l'unanimité ».

Le maire informe donc le conseil municipal des éléments chiffrés, omis lors de cette séance : le coût initial du programme de signalétique 2011 inscrit au budget primitif de la commune était de 9 000 €, mais le programme a été élargi pour apporter plus de sécurité routière aux administrés sur de nombreux secteurs du territoire communal, portant l'opération finale à 19 909,86 €.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Décisions du Maire

I – Acquisition de nouveaux photocopieurs pour la mairie et l'école en crédit-bail :

Une proposition de renouvellement des photocopieurs de la mairie et de l'école a été faite par TOSHIBA, pour un coût très avantageux, notamment celui des copies couleur, très nombreuses avec l'édition du bulletin municipal.

La proposition de TOSHIBA pour l'acquisition de deux nouveaux photocopieurs, à la mairie ainsi qu'à l'école, en crédit-bail, a été acceptée par le maire, pour un montant global mensuel de 1 134,80 € HT, comprenant les contrats d'entretien, le coût des copies couleur et noir et blanc et la maintenance réseau, ce qui représente une économie mensuelle de 461,17 € HT.

Décisions du Conseil Municipal

I – Choix des emprunts pour la tranche d'assainissement collectif 2011 :

Après avoir pris connaissance des propositions financières faites par trois organismes bancaires, le conseil municipal décide de retenir, celle de la Caisse d'Epargne, pour les deux prêts suivants :

Prêt principal : 130 000 € sur 15 ans au taux fixe de 3,99 %

Prêt relais FCTVA : 70 000 € sur 2 ans au taux fixe de 2,70 %

et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Budget Primitif 2011 de la Commune – Décision Modificative n° 4 :

Une proposition financière d'un montant de 2 774,15 € TTC a été faite par PYRO-FETES pour l'acquisition de décorations de Noël, faisant état d'une remise globale d'environ 50 % jusqu'au 30 septembre dernier délai.

Le conseil municipal accepte cette proposition, un montant de 3 000 € étant prélevé en section de fonctionnement du budget, sur l'article « entretien des bâtiments communaux » et porté en section d'investissement sur l'article « autres immobilisations corporelles ».

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – Taxe Foncière Non Bâtie – Exonération temporaire pour les vignes :

Le maire rappelle au conseil municipal que la Fédération des Associations Viticoles de Loir-et-Cher avait sollicité la commune pour que les vignes soient exonérées à 100 % de la Taxe Foncière Non Bâtie.

Cette exonération diminuerait de 320 € le montant de 7 074 € perçue par la commune au titre de cette taxe. Les viticulteurs de Muides étant peu concernés, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande d'exonération.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IV – Formation des agents territoriaux – Vœux du conseil municipal au Gouvernement pour le rétablissement de la cotisation de 1 % au CNFPT :

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), organisme de formation des agents territoriaux, a sollicité la commune pour que le conseil municipal émette un vœu auprès du Gouvernement pour le maintien de la cotisation versée par les collectivités territoriales à 1 % et non pas à 0,9 %, comme décidé dans la loi de finances rectificative de 2011.

Faute d'éléments d'information concernant les finances et la gestion du CNFPT en matière de formation professionnelle, le conseil municipal ne souhaite pas formuler un tel vœu auprès du Gouvernement.

Vote : 2 voix CONTRE 1 voix POUR 10 ABSTENTIONS

V – Aménagements du nouvel atelier communal – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Le maire informe le conseil municipal qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire peut être octroyée pour les divers aménagements de l'atelier communal. Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une telle subvention, au taux le plus élevé possible.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Informations diverses

1°) Le point sur l'avancement des travaux d'assainissement collectif :

Les travaux des deux postes de refoulement rue des Garennes et rue Neuve sont achevés. Les travaux de canalisations débiteront courant octobre, en concordance avec des travaux d'adduction d'eau potable envisagés par le S.M.A.E.P. (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) de Saint-Dyé, dans l'ordre suivant : avenue de la Loire, rue de l'Ancien Moulin, rue des Garennes et rue Neuve.

2°) Le point sur la finition des travaux au cimetière :

D'un point de vue financier, l'opération d'aménagements du cimetière est soldée. Au niveau des travaux, restent à installer : le portail, la toiture de la charreterie et les abords au sol du columbarium.

Il est proposé également de matérialiser au sol, les emplacements du parking, car le stationnement se fait de manière anarchique.

3°) La réforme de la taxe communale sur l'électricité :

Le maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, le S.I.D.E.L.C. (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) percevra directement la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, en lieu et place de toutes les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Cela représente, à titre d'exemple, en 2010, une perte de recettes de 7 492 € pour notre commune.

4°) La réforme sur les taxes d'aménagement en urbanisme :

Le maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} mars 2012, les diverses taxes d'urbanisme seront remplacées par une taxe unique : la Taxe d'Aménagement, instituée de plein droit dans les communes dotées d'un P.L.U., au taux de 1 %.

Cependant, ce taux peut sur délibération expresse du conseil municipal prise avant le 30 novembre prochain, être fixé entre 1 à 5 %. Une étude sur ce sujet, en concertation avec les services fiscaux, sera donc menée avant cette date.

5°) Changement des volets du presbytère :

Le presbytère sera bientôt habité à nouveau. 5 volets en très mauvais état seront changés, pour un coût estimatif de 2 869,60 € TTC.

6°) Le point sur la mise en place des nouveaux sens uniques :

Les riverains auraient souhaité être informés en amont des travaux, de ces changements rue de la Mairie et rue de l'Eglise.

Cette signalétique a été mise en place, pour d'une part stopper les stationnements anarchiques devant les sorties de propriétés et d'autre part, pour réduire la vitesse excessive dans ces rues.

Une réunion publique avec les riverains de la rue de la Mairie et de la rue de l'Eglise aura lieu le 3 novembre prochain.

7°) Le point sur la brocante du C.C.A.S. :

Le gain a été plutôt moyen cette année : 1 067 € de recettes pour 700 € de dépenses. Madame BRAGA, adjointe au maire chargée des affaires sociales remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette manifestation. La prochaine brocante du C.C.A.S. pourrait avoir lieu dans le parc de la Cressonnière.

8°) Le point sur la vie associative et le Forum des associations :

14 associations ont participé au Forum des associations le samedi 10 septembre. Les administrés, bien que nombreux à s'inscrire dans les diverses associations, se sont peu intéressés aux stands des 8 exposants artistes et ont peu fréquenté la buvette.

9°) Le point sur la rentrée scolaire :

139 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2011/2012.

Le repas de Noël est prévu le mardi 12 décembre 2011, la fête de l'école le 30 juin 2012

Les élèves de CM1/CM2 partiront cette année scolaire en classe de neige avec M. PILLERAULT.

Les élèves de CE2/CM1 se verront proposer une sortie en canoë avec Melle PERDEREAU.

Questions diverses

Madame THEVENIN-PLOUX, conseillère municipale, membre titulaire à la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, souhaite être remplacée au sein de la Commission Jeunesse, car les horaires des réunions sont incompatibles avec sa vie professionnelle.

Madame MURAT, adjointe au maire, la remplacera pour la réunion du 18 octobre prochain à 18 heures, de manière ponctuelle.

Par ailleurs, un courrier sera adressé à la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, pour que Madame GAROT, conseillère municipale, membre suppléante à la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, reçoive dorénavant, les convocations de la Commission Jeunesse.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 4 novembre 2011 à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 30

Muides-sur-Loire le 8 novembre 2011

La Secrétaire de Séance,

Laurence BORDIER

Le Maire,

Bernard CLEMENT